

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>  <b>25001</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	

Séance du : 19 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 février 2025.

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON	
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE
Alain MIGEON	Marie-Christine GARON		
<b>POUVOIRS</b>			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Sandra CAILTON.

## HÉBERGEMENT SOCIAL

### Convention avec le pressing La Source

Le CCAS de Bressuire a signé une convention avec l'Etat dans le cadre de l'accueil des personnes sans domiciles fixes, sans solution d'hébergement ou victimes de violences conjugales. Le pôle hébergement du CCAS assure leur prise en charge en lien avec le 115-SIAO (Service d'Information d'Accueil et d'Orientation).

Pour assurer ces missions, le CCAS dispose de plusieurs types de logements en fonction du type d'accueil : CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence), CHR (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et ALT (Allocation Logement Temporaire).

Lors de la mise à disposition des logements, certains équipements de première nécessité sont fournis tels que le linge de lit, de toilette et d'entretien ménager. A la sortie du logement les affaires sont restituées et données à laver à un pressing.

Le CCAS a passé convention avec le pressing LA SOURCE en 2017 puis renouvelé en 2023 à l'occasion d'un changement de propriétaire.

<small>Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_001-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025</small>
---

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **17 MARS 2025**

En raison de manquements sur certains articles réglementaires de la dernière convention, de nouveaux tarifs présentés par la gérante du pressing et de la nécessité de faire un avenant en ce cas, il est proposé de rédiger une nouvelle convention en lieu et place d'un avenant.

✍

**Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **DE DONNER** un avis favorable aux termes fixés par la nouvelle convention ;
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

  
Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,

  
Sandra CAILTON



Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture  
079-267900058-20250219-DCA\_2025\_001-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025